



# Stages et indemnités

## INFORMATIONS UTILES POUR VOUS AIDER A REMPLIR VOTRE DEMANDE DE STAGE

L'ENFiP va vous demander de remplir une fiche avec vos souhaits d'affectation en stage. Vous devez savoir que votre affectation en stage a des incidences sur vos indemnités de scolarité.

### Rappels sur le mode d'attribution des indemnités

Tous les stagiaires peuvent prétendre toucher la « petite indemnité » qui s'élève à **3 102 €**. Toutefois, cette dernière s'élève à **5 358 €** pour certaines situations. Pour cela, il faut que la scolarité **ainsi** que les stages se déroulent en dehors de la commune d'habitation **et** administrative dans laquelle était affecté le stagiaire avant le 1<sup>er</sup> octobre de l'entrée à l'ENFiP.

### Cette règle s'applique également durant les stages

1/ Les stagiaires bénéficiant de l'indemnité de 5358 € (grosse prime), peuvent perdre une partie de cette indemnité s'ils effectuent leur stage **découverte** dans leur ancienne résidence administrative **et** familiale.

2/ Les stagiaires bénéficiant de l'indemnité de 3 102€ (petite prime), peuvent voir l'indemnité de stage être abondée s'ils effectuent leur stage **hors de leur commune\* d'habitation ou administrative**.

Voir tableaux au verso

### Particularités pour les régions Parisienne et Lilloise

- **l'ensemble des communes de l'agglomération urbaine de Lille** constitue une seule et même commune.
- **En région parisienne** : Paris et les départements des Hauts de Seine (92), Seine Saint Denis (93) et le Val de Marne (94) constituent une seule et même commune.

Attention, outre ces 4 départements, les communes limitrophes de la Grande Couronne à Noisy le Grand sont considérées comme faisant également partie de cette commune .

### Bon à savoir

\*L'article 2 - 8° du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006, précise « *est considéré comme une seule et même commune, toute commune et les communes limitrophes, desservies par des moyens de transports publics de voyageurs* »

L'interprétation de ce décret avant 2013 excluait toutes les communes limitrophes de la petite couronne du dispositif. **L'intervention de la CGT Finances Publiques a permis depuis la mise en place du nouveau régime indemnitaire fusionné des contrôleurs stagiaires une interprétation des textes plus favorable.**

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements.

## Stage de découverte

Lors de votre stage découverte, les indemnités varient selon si vous l'effectuez hors de votre résidence administrative (RA) et familiale (RF) :

		Ecole <u>hors</u> RA et RF	Ecole <u>dans</u> RA et RF
<b>Du 24 au 28 novembre</b>	<b>Stage <u>Hors</u> RA et RF</b>	<b>Si Restaurant administratif : 0€ Sinon +47€</b>	<b>Si Restaurant administratif : +47€ Sinon +94€</b>
	<b>Stage <u>Dans</u> RA et RF</b>	<b>-47€</b>	<b>0€</b>

## Stage Pratique

Il faut différencier la période du stage théorique et celle du stage pratique :

**Stage théorique hors de votre résidence administrative (RA) et familiale (RF)**

<b>Deux périodes différenciées stage théorique - stage pratique</b>	Stage théorique							Stage pratique					TOTAL
	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5	Mois 6	Mois 7	Mois 8	Mois 9	Mois 10	Mois 11	Mois 12	
Stage pratique <u>hors</u> RA et RF	3 taux*/j	2 taux/j	2 taux/j	2 taux/j	2 taux/j	2 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	
	846 €	564 €	564 €	564 €	564 €	564 €	282 €	282 €	282 €	282 €	282 €	282 €	<b>5 358 €</b>
Stage pratique <u>dans</u> RA ou RF	3 taux/j	2 taux/j	2 taux/j	2 taux/j	2 taux/j	2 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	
	846 €	564 €	564 €	564 €	564 €	564 €	282 €	282 €	282 €	282 €	282 €	282 €	<b>5 358 €</b>

**Stage théorique dans votre résidence administrative (RA) et familiale (RF)**

<b>Deux périodes différenciées stage théorique - stage pratique</b>	Stage théorique							Stage pratique					TOTAL
	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5	Mois 6	Mois 7	Mois 8	Mois 9	Mois 10	Mois 11	Mois 12	
Stage pratique <u>dans</u> RA ou RF	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	0 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	
	282 €	282 €	282 €	282 €	282 €	282 €	0,00	282 €	282 €	282 €	282 €	282 €	<b>3 102 €</b>
Stage pratique <u>hors</u> RA et RF	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	1 taux/j	0 taux/j	3 taux/j	2 taux/j	2 taux/j	2 taux/j	2 taux/j	
	282 €	282 €	282 €	282 €	282 €	282 €	0,00	846 €	564 €	564 €	564 €	564 €	<b>4 794 €</b>

\* : le taux de base des indemnités de stage s'établit à **9,40 €** Le nombre de jours ouvrant droit à indemnisation est fixé forfaitairement à **trente jours par mois**. C'est le nombre de taux par jour qui varie selon les lieux des résidences administratives et familiales durant les stages théorique, découverte et pratique.